



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS - 16.11.2018

Numéro de publication: KK04-000001666

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Conthey,
Route Cantonale 285, 1963 Vétroz

Etat de collocation et inventaire BITUTEC VALAIS SA

Débiteurs:

BITUTEC VALAIS SA
Gare , 1964 Conthey
Suisse

articles 752 et suivants CO et l'action en cours devant la juridiction du droit du travail.

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 06.12.2018

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 26.11.2018

Remarques:

Un délai de vingt jours dès la présente publication est en outre imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en responsabilité (arts. 752 ss CO) contre les organes responsables de la société et de ne pas prendre la place de la faillie dans la procédure en paiement d'arriérés de salaires actuellement pendante devant le Tribunal du travail. Dans le même délai, les créanciers peuvent demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse selon l'article 260 LP concernant les éventuelles actions en responsabilité contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les fondateurs selon les